



PARTAGE,

Pour améliorer l'implication citoyenne et la qualité de vie des adultes avec paralysie cérébrale

Après deux appels à projets ciblés sur les tout-petits, la Fondation Paralysie Cérébrale remet au cœur de ses actions de recherche les préoccupations des adultes atteints de paralysie cérébrale.

« PARTicipation sociale et avancée en AGE »

Axé sur la participation sociale et citoyenne des adultes avec paralysie cérébrale, l'objectif de ce nouvel appel à projets lancé en 2026 est de mieux comprendre les besoins spécifiques des adultes atteints de paralysie cérébrale, de valoriser leurs compétences, et de proposer des solutions concrètes pour améliorer leur participation dans tous les aspects de la vie : éducation, emploi, santé, mobilité, culture, parentalité, vie politique, etc.

Les axes de recherche privilégiés concernent notamment l'identification des freins à la participation sociale, la création d'environnements facilitants, et l'accompagnement (pratiques professionnelles, dispositifs d'accompagnements, rôle des proches aidants, etc.).

Les projets devront produire des recommandations ou des outils opérationnels pour améliorer leur participation, en privilégiant des études qualitatives et collaboratives impliquant directement les personnes concernées, leurs familles, et les professionnels.

"Il est juste que nous lancions un appel à projet pour les adultes ! Aujourd'hui en France, 125 000 personnes vivent avec une paralysie cérébrale. C'est un handicap qui dure toute la vie " explique Alain Chatelin, Vice-Président de la Fondation Paralysie Cérébrale. "Jusqu'alors, nous avons soutenu de nombreux programmes de recherche pour les enfants, mais ces enfants grandissent et nous devons nous occuper d'améliorer leur quotidien et de leur permettre de choisir leur vie, comme tout un chacun. "

Aujourd'hui en France, 125 000 personnes vivent avec une paralysie cérébrale. C'est un handicap qui dure toute la vie.



Les conditions pour répondre à l'appel à projet :

- Le porteur de projet devra appartenir à une équipe ou une organisation française : organisme de recherche, association du secteur public ou privé...
- Les projets seront évalués par le Conseil scientifique de la Fondation selon leur pertinence, leur méthodologie, leur impact potentiel, et la qualité des équipes.

Plusieurs projets pourront être soutenus, à hauteur de 170 000 euros maximum chacun, sur une durée maximale de 3 ans.